



Un époux peut il interdire à son épouse de sortir de la propriété

Par **CartierR**, le **28/03/2011** à **16:21**

Bonjour,

L'époux de ma belle soeur lui refuse le droit de sortir de la propriété sous la menace de porter plainte pour abandon du domicile conjugal. Il lui refuse de mettre de l'essence dans son véhicule. Nous lui avons proposer de passer Trois jours chez nous pour l'anniversaire de son frère mais son mari lui oppose toujours le même argument:est ce valide?

Si elle sort de chez elle pour se changer les idées quelques heures sans son approbation que risque t elle?

En vous remerciant par avance.

Cordialement

Par **fra**, le **28/03/2011** à **16:27**

Bonjour,

Le risque de séparation au sein d'un couple, ou la mésentente, [fluo]n'entrave pas la liberté qu'une personne pleinement capable a d'aller et de venir, que je sache.[/fluo]Cette situation constitue un abus de droit caractérisé de la part de votre beau-frère. Dans des conditions pareilles, je comprendrais qu'elle demande le divorce.

Par **Claralea**, le **28/03/2011** à **17:46**

Bien sur que non qu'il n'a pas le droit de lui interdire de sortir de la propriete ! Elle a tout a fait le droit d'aller et venir à sa guise et de rentrer à la maison le soir ou bien meme de partir 3 jours chez vous sans que ce soit un abandon de domicile.

C'est tres grave d'entraver la liberte d'autrui, il ne faut pas rester avec un tyran pareil